



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LABORATOIRE**  
**« BIENS,**  
**NORMES,**  
**CONTRATS »**  
**E. A. 3788**

>>> **La Directrice**

## **LABORATOIRE « BIENS, NORMES, CONTRATS »**

### **RÉUNION DE LABORATOIRE – 18 MARS 2008**

L'Assemblée générale du laboratoire s'est tenue le 18 mars 2008, à 13 h, en salle 2 W 51.

Étaient présents :

- Céline Bas
- Jean-Yves Borel (parti à 13 h 20)
- Martine Le Friant (partie à 13 h 20)
- Agnès Maffre-Baugé
- Patricia Partyka
- Samuel Priso-Essawe

L'ordre du jour était ainsi fixé :

- composition du conseil de laboratoire ;
- questions budgétaires ;
- questions diverses ; informations.

\* \* \*

#### **I. Composition du conseil de laboratoire**

Dans les statuts du LBNC, l'article 4 précise :

« Le Conseil de laboratoire est constitué pour deux années universitaires au sein de l'Assemblée du laboratoire. Il comprend, outre le Doyen de la Faculté de droit et le Directeur, membres de droit :

- les responsables de groupes de recherches,
- deux représentants des membres du L.B.N.C. enseignants-chercheurs titulaires de la Faculté de droit, élus par l'Assemblée parmi ceux-ci,
- un représentant des doctorants membres du L.B.N.C., désigné par le Conseil sur proposition de ceux-ci. (...) »

Il faudrait renouveler le Conseil, sachant que Delphine Galan représentait les doctorants de 2006 à 2008.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE  
UFR SCIENCES JURIDIQUES,  
POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Campus centre-ville  
Site Ste Marthe  
74 rue Louis Pasteur  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. + 33 (0)4 90 16 27 41  
Fax. + 33 (0)4 90 16 27 44  
sec-bnc@univ-avignon.fr  
<http://www.univ-avignon.fr>

Désormais, le conseil du LBNC se compose nécessairement de Philippe Blachèr, Agnès Maffre-Baugé, Samuel Priso-Essawe, Patrick Gianfaldoni, Jean-Robert Alcaras.

L'assemblée générale désigne, en outre, Bérengère Gleize et Céline Bas ainsi que Patricia Partyka comme suppléante. Ces dernières ont accepté de rejoindre le Conseil de laboratoire.

L'assemblée générale désigne Lionel Charbonnel comme représentant des doctorants, lequel a également accepté.

## **II. Questions budgétaires :**

### **II. A. Quelques rappels :**

- Il avait été décidé d'allouer 4500 euros à la réfection de la salle 2W51 : est-il nécessaire de continuer ou vaut-il mieux se concentrer sur son rangement ?

La somme de 4.500 euros paraît exorbitante. Il est décidé de n'acquérir qu'une armoire vitrée, dans laquelle entreposer les ouvrages du LBNC qui se trouvent actuellement dans le bureau de la directrice, Delphine Costa.

Du reste, des liens seront prochainement renoués avec le SCD pour reprendre l'indexation des revues et des ouvrages de la salle de documentation. La formation de Monsieur Philippe Mori à l'emprunt pourra également être envisagée, dans le cadre d'une convention entre le SCD et le LBNC.

- L'an dernier, il n'y avait pas eu de BQR (Bonus Qualité Recherche). Pour l'année universitaire en cours, une partie du BQR de l'UAPV sera allouée aux EUA (Editions Universitaires d'Avignon : 5000 euros).

**II. B.** Chaque porteur de projet est invité à présenter le **budget de sa manifestation**. C'est une question capitale, car chaque budget (tableau des recettes et des dépenses), élaboré par son porteur de projet, doit être déposé à **l'agence comptable de l'UAPV**. En outre, une **délibération budgétaire modificative** sera nécessaire, en fonction des besoins exprimés par les uns et les autres, pour alimenter la ligne budgétaire du LBNC allouée aux manifestations scientifiques. Une telle délibération doit obligatoirement intervenir en Conseil d'UFR.

**II. B. 1.** Agnès Maffre-Baugé présente le projet de recherche sur « l'oeuvre théâtrale » qui devrait se dérouler en juillet 2008. Le budget sera consacré principalement aux déplacements de collègues, qui viendront de Montpellier, Lyon et Saint-Etienne. Il ne devrait pas dépasser les 1.000 €.

**II.B.2. Samuel Priso-Essawe** présente le projet de colloque sur « le niveau pertinent d'intégration » qui se tiendra à Yaounde, en juin ou en novembre 2008. Le budget global a été évalué à 16.000 €, sachant que l'Agence Internationale de la Francophonie a alloué une subvention de 10.000€, sachant également que le BQR de 2005-2006 se portait à 2.000 € concernant ce projet. La directrice se demande si elle peut récupérer cette somme auprès de la comptabilité de l'UAPV.

L'Institut des Relations Internationales du Cameroun se chargera de l'hébergement.

**II.B. 3. Philippe Blachèr** a fait savoir à la directrice du LBNC que le projet de colloque sur « la commémoration de la Constitution de 1848 » devrait atteindre un budget de l'ordre de 3.000 €.

### III. Questions diverses et informations

- les demandes de Bourse Régionale Doctorale ont été classées 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> par le Conseil scientifique du 1<sup>er</sup> février 2008.
- Delphine Galan a demandé si ses frais de reprographie de thèse pouvaient être pris en charge par le LBNC. Voilà la réponse qui lui a été apportée :  
« Concernant le financement des frais de reprographie de la soutenance de thèse, la politique du LBNC a été arrêtée lors d'un conseil de laboratoire qui s'est tenu le 21 octobre 2005, en ces termes :  
"Les frais de reprographie de thèse sont exceptionnellement pris en charge par le LBNC, après autorisation du Directeur du Laboratoire et du Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Économiques, dans la limite du nombre d'exemplaires nécessaire à la soutenance."  
Or il apparaît que votre situation ne présente pas de caractère exceptionnel puisque, en votre qualité d'ATER, vous avez les moyens de financer par vous-même les frais de reprographie. »
- La directrice du LBNC est invitée à assister au Conseil de l'Ecole doctorale n° 67 « Sciences Juridiques et Politiques » le 4 avril 2008, afin de finaliser le rattachement du LBNC à cette ED.

La réunion s'est terminée à 13 h 45.